Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212200455-20260313-DCM2026_06COHI-DE

*Département des Côtes d'Armor*
*Commune de Cohiniac*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le lundi 23 février 2026 à 19h00, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HEDER, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour, transmis le 17 février 2026.

Etaient présents : M. Jean-Paul HEDER, Mme Valérie MAHE, M. Jean-Paul ALLAIN, Mme Isabelle LISCORNET, Mme Nathalie LECOQ, M. Loïc LE BEUAN

Absent excusé : Mme Marie-Christine LABICHE-MICHEL, M. Jean-Jacques ALLAIN

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LISCORNET

Nombre de membres en exercice : 9
Présents : 6
Votants : 6

**DCM2026_06COHI Frais de scolarité pour les enfants de Cohiniac**

Suite à la fermeture de l'école et à la dissolution du Regroupement Pédagogique Intercommunal, conventionné avec la ville de Quintin, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le forfait départemental en vigueur, pour toute demande de participation émanent d'une école publique ou d'une école privée sous contrat d'association.

Fait et délibéré à Cohiniac,
les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. Jean-Paul HEDER

